

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18723 - 73ÈME ANNÉE

Le PCR et le second tour des élections législatives

Priorité à la lutte contre la casse sociale annoncée par le gouvernement

Ce 12 juin, le Comité central du Parti communiste réunionnais a décidé de la position du PCR pour le second tour des élections législatives.



Au lendemain du premier tour des élections législatives, le Comité central du PCR s'est tenu pour tirer le bilan de ce scrutin et déterminer sa position pour le second tour.

Le Comité central a analysé les résultats.

Cette réunion s'est tenue au lendemain d'un vote marqué par un taux de participation extrêmement faible. Cette question interpelle en effet toutes les organisations politiques, car cela pose le problème de la représentativité des élus qui sont

issus d'un tel scrutin. À La Réunion, l'abstention était supérieure à 65 %. Dans un contexte difficile, les candidats du PCR ont obtenu des résultats encourageants. C'était en effet la première fois qu'ils se présentaient à une élection et dans deux circonscriptions, ils ont réussi à être la troisième force politique.

Grâce au mode de scrutin, le parti du gouvernement avec seulement 30 % des voix au premier tour pourrait remporter la majorité des sièges de l'Assemblée nationale au soir du second tour. La République

en Marche a déjà annoncé son programme. Ce sera notamment la hausse de la CSG qui sera une perte de 300 euros par an pour un salaire de 1200 euros par mois. Les annonces faites au sujet de la modification du Code du Travail vont dans le même sens. Elles veulent amplifier la casse sociale rendue possible par la Loi El-Khomri. Le PCR se mobilisera contre toute tentative de réduction des droits des travailleurs. Or, des candidats investis par En Marche ou qui disent qu'ils siègeront dans la majorité présidentielle sont encore en course pour le second tour.

Ces éléments ont sans doute pesé dans l'analyse qui a été faite hier et qui a permis au Comité central du PCR de prendre plusieurs décisions pour le second tour des élections législatives, le dimanche 18 juin.

Dans les 1^{ère} et 6^{ème} circonscription, le PCR ne donne pas de consigne de vote et rappelle que la priorité est la lutte contre la casse sociale portée par le projet d'ordonnances du gouvernement sur le Code du Travail. Cette décision s'applique également dans la 7^{ème} circonscription.

Dans la 2^{ème} et la 5^{ème} circonscription, le PCR n'avait pas présenté de candidat au premier tour. Cela a profité aux forces de progrès. Le PCR demande donc de suivre la même voix. Dans la 4^{ème} circonscription, le PCR apporte son soutien à Virginie Goba-lou, candidate du Progrès974, qui est contre que le projet de loi travail telle que proposée.

Législatives dans la 6e circonscription

Réaction de Gilles Leperlier suite au premier tour des élections législatives

Dans un communiqué, Gilles Leperlier donne sa position pour le second tour des élections législatives.

A l'issue du premier tour des élections législatives du 11 juin dernier, notre candidature est arrivée largement en tête à Sainte-Suzanne avec 28,15 % des voix. Sur l'ensemble de la 6e circonscription, nous terminons à la 3e place avec 10,87 % des voix. Je tiens une nouvelle fois à remercier les électrices et électeurs qui nous ont fait confiance et les militantes et militants pour leur engagement dans cette campagne. Cette première candidature nous a permis de défendre nos propositions. Notre projet a trouvé un écho favorable au sein de la population.

Ce premier tour des élections législatives a été également marqué par un taux d'abstention record. Cette donnée nous interpelle et montre la nécessité de changer le mode de scrutin pour passer à la proportionnelle intégrale afin que tous les courants de pensée soient représentés à l'Assemblée Nationale.

Suite au comité central du Parti communiste Réunionnais qui s'est tenu ce lundi 12 juin au Port, nous avons décidé de laisser les électrices et électeurs libres de leur choix pour le second tour dans la 6e

circonscription. Nous les appelons cependant à se préparer, dès le lendemain du second tour, à la mobilisation contre la politique de casse sociale annoncée par le pouvoir en place.

L'enthousiasme et l'énergie qui ont émergé de notre candidature durant cette campagne nous portent vers d'autres batailles pour La Réunion.

Le combat continue !

Gilles Leperlier

Grève à Groupama

Un appel à la grève est lancé aujourd'hui à Groupama par une intersyndicale CGTR-CFDT.

Les syndicats demandent une augmentation de salaire de 150 euros net par mois. Ils veulent que cesse le travail de samedi.

Ils revendiquent un accord d'intéressement pour 2017-2019 décliné de cette sorte :

Enveloppe Globale (E.G.) = 10 % du résultat net avant impôt et intéressement

+ Env. sup. 100 % E.G. si Ratio Combiné < ou = à 100 %

+ Env. su/p. 60 % E.G. si Taux Satisfaction > ou = à 80 %

+ Env. sup. 60 % E.G. si croissance Cotisation Acquisées > ou = à 2 %

+ Env. sup. 60 % E.G. si Frais Généraux < ou = à 34 %

Plafond légal (20 % MSB DADS)

Plus de déduction de la Réserve Spéciale de Participation de l'Intéressement

L'Intersyndicale demande également le Maintien des avantages et critères acquis pour les salariés, conjoints et enfants, ainsi que le maintien de la Complémentaire

Frais de Soins en l'état.

Le paiement des heures supplémentaires est également à l'ordre du jour.

Les syndicats demandent la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la promotion en interne et la priorité aux Réunionnais dans les recrutements. Ces revendications pourront se concrétiser dans la proposition d'une commission de recrutement où siègeront les partenaires sociaux.

In kozman pou la rout

«L'onèr lé konm zalimète, I ansèrv arienk in foi !»

Mé z'ami, mi rapèl in kozman moin la lir dann in pyès téat Pagnol é kozman la té i di sak moin la mark an o la. Mi souvien té i anparl in jenn fiy l'avé fé pak avan karème. Ni pé di osi l'avé maryé déyèr la kuizine. Pou kosa mi anparl de sa ? Pars, pou moin, sa sé in vré provèrb avèk son sans prop épi son sans figuré. Sans prop ? La pa bézoin fé in liv la dsi pou konprann l'afèr. Sans figuré ? Sète la, pou moin, i pé z'ète in kalité konm lonèté. In pé i di osi lonèkté*. Si out min lé long é si ou i yèm kapar lé shoz la pa ou, vitman vitman dmoun va méfyé é la konfyans dan ou sar mor dsou pyé tamarin. Parèy si ou sé in bon travayèr : i aprésyé aou, mé si i oi ou i yèm karoté, la konfyans dan ou lé fini. Alé ! ni pé kass in pé nout koko la dsi si ni vé, é ni artrouv pli dvan sipétadyé.

*In tan « onète », té i vé dir poli, « l'onèk té » téi vé dir la politès. Mi koné pa si zordi lé ankor konmsa san pour san.

Edito

Le retour à la proportionnelle est une exigence de la moralisation de la vie politique

Aussi bien en France qu'à La Réunion, le taux d'abstention a atteint un niveau historique. C'est l'illustration de la crise d'un système politique. Le résultat annoncé pour le second tour ne va pas arranger les choses. Les projections prévoient entre 400 et 500 députés pour La République en Marche.

La République en Marche est un parti créé au lendemain de la victoire d'Emmanuel Macron au second tour de la présidentielle. Au premier tour, il avait obtenu 24 % des suffrages exprimés et l'avait emporté 15 jours plus tard grâce à la mobilisation contre la candidate de l'extrême droite.

Un mois après sa création, son parti gagne 30 % des suffrages exprimés. Le mode de scrutin actuel lui permet d'entrevoir une majorité absolue au soir du second tour avec à lui tout seul les deux-tiers des sièges. Ainsi, avec à peine 15 % des suffrages des électeurs inscrits, un parti peut avoir une majorité écrasante à l'Assemblée nationale. C'est la conséquence d'un mode de scrutin qui n'est pas fidèle à la réalité de l'opinion.

En effet, avec l'application du scrutin proportionnel à un tour, République en Marche aurait obtenu environ 190 députés soit en dessous de la majorité. En deuxième position, Les Républicains seraient autour de 130 sièges. PCF et France Insoumise auraient 85 députés, soit le même nombre que le PS et ses alliés Verts et PRG auraient pu escompter. Enfin, le Front national fermerait la marche avec 80 députés. Il est à noter qu'avec une telle répartition, un seul parti ne possède pas la majorité et ne peut donc pas

imposer sa volonté aux autres. Il doit composer. De plus, les différentes forces politiques présentes à l'Assemblée nationale disposeraient du nombre suffisant de députés pour contester une loi votée auprès du Conseil constitutionnel, ou pour déposer une motion de censure contre le gouvernement.

Le recours au mode de scrutin actuel date d'une période où la France était minée par une menace de guerre civile liée à sa politique coloniale en Algérie. C'était le prétexte utilisé pour justifier le remplacement de la proportionnelle par le scrutin majoritaire à deux tours susceptible de permettre à un parti arrivé en tête en nombre de voix d'avoir à lui seul la majorité absolue en siège. Mais cette époque est révolue depuis longtemps, la France n'est plus sous la menace d'un coup d'État militaire.

Tant que persistera le mode de scrutin actuel pour élire les députés, la représentativité parlementaire ne correspondra pas à la réalité des opinions de la société. La moralisation de la vie politique doit donc ériger comme priorité le respect de la diversité des opinions et donc le retour au scrutin proportionnel. Cela permettra de lutter contre l'abstention car chaque électeur saura que son vote sera mieux pris en compte.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Konm in grinn bébé dann panyé mayi ! Konm in shien dan l'arozoir !

Mé z'ami, mon bann dalon, mi oi souvan défoi in pé rényoné apré fé lo vèr an parmi bann moun déor. Kisoï anparmi bann z'éli La Républik sansa l'Erop. Kisoï an parmi in pé d'moun la ote. An touléka, sanm pou moin, zot nana in gran prinsip : i mélanz pa torshon avèk sèrvyète. Torshon sé lé z'ot é sèrvyète sé zot.

Kan mi avèz azot, mi san bien zot lé artifisyèl, vèye pa koman. Tout zot tourné viré, i diré, sa lé fé pou mète azot an valèr par raport bann moun déor, sansa bann demoun lo boujaron épi lo kofor lé bien plin. Pou moin, pou zot ariv o bi, zot i s'anfou pa mal krétik z'ot péi ansanm lo moun déor. Lé bien domaj mé nana i bonpé domoun lé konmsa. Pa tout rozman !

Pou kosa mi di sa ? Pars mi ansouvien bien, dann réstoran l'univèrsité, dann tan lontan, l'avé in bann zétidyan in pé rasis dsi lé bor té apré gougard bann z'etidyan té i sort kisoï l'Afrik, kisoï bann péi l'outromèr. Z'ot kozman té i di konmsa : kisa i lé bann z'afrikin ? in bann sinz ! Kisoï i lé bann malgash ? Bann sinj galman ! Kisa i lé bann rényoné ? L'èrla in l'etidyan rényoné la lèw dobout. Li lété tout an longèr épi la di : « Ala in rényoné ! ». La fyèrté rényonèz sa in n'afèr k'i kont kant mèm.

L'èrla kan mi oi désèrtin l'aprè kontorsyone azot pou pass pou sak zot lé pa. Kan mi oi zot i boush z'ot zorèy pou pa antann tout kalité kozman bann moun déor i di dsi bann rényoné. Moin pèrsonèl mi domann pa zot bate dsi z'ot l'éstoma pou amont z'ot fyèrté. Mi domann azot solman arète aplati azot dovan lo moun déor, lo moun rish, lo moun nana pouvoir. La fyèrté rényonèz, sa sé in n'afèr i négosyé pa.

Afèr ou lé konm grin bébé dann panyé mayi ? Afèr ou lé konm lo shien dann l'arozoir ? Sa la pa in pozisyon konfortab sa !

Justin